

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LE 14 JANVIER 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac, tenue au lieu habituel des séances, **le 14 janvier 2019 à 20h00.**

SONT PRÉSENTS :

M. Pascal Théroix, maire
Mme Nathalie Gamelin, conseillère
MM. Jean Duhaime, conseiller
Yves Plante, conseiller
Daniel Labbé, conseiller
Réjean Gamelin, conseiller
Mme Anny Boisjoli, conseillère

M^{me} Peggy Péloquin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Assistance : 6 citoyens

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire, Pascal Théroix, débute la séance en souhaitant une bonne année et la bienvenue aux personnes présentes et poursuit la séance.

2. Quorum

Les membres présents formant quorum sous la présidence de monsieur Pascal Théroix, la séance est déclarée régulièrement constituée à 20h00.

19-01-01

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire procède à la lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert à tout autre sujet pouvant survenir durant la séance ;

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

19-01-02

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 décembre 2018 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

19-01-03 **5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018**

La secrétaire-trésorière présente le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal ;

CONSIDÉRANT que les délibérations inscrites au procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER sans lecture le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2018 tel que présenté par la secrétaire-trésorière.

19-01-04 **6. Nomination d'une personne responsable de l'accès à l'information**

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'accès aux documents, la municipalité doit désigner une personne responsable de l'accès aux documents ou aux renseignements personnels ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE toutes les fonctions et pouvoirs dévolus par la loi soient conférés à madame Peggy Péloquin, secrétaire-trésorière, et /ou madame Hélène Latraverse, secrétaire-trésorière adjointe, responsables de l'accès aux documents et à la protection des renseignements personnels de la municipalité ;

QUE les présentes nominations soient affichées au public et transmises à la Commission d'accès à l'information.

19-01-05 **7. Dépenses incompressibles – Autorisation de paiement pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT que des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la municipalité ;

CONSIDÉRANT que le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la municipalité de tout intérêt ou pénalité ;

CONSIDÉRANT que le cadre législatif actuel permet ce genre de délégation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

IDENTIFIE les dépenses ci-après énumérées comme étant des dépenses dites incompressibles :

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Dépenses incompressibles

02-110-00-131	Rémunération du Conseil
02-110-00-133	Allocation des dépenses des élus
02-110-00-221	Régime des Rentes du Québec
02-110-00-241	Fonds des services de santé
02-110-00-261	R.Q.A.P.
02-130-00-141	Rémunération temps plein (Administration)
02-130-00-212	Régime de retraite
02-130-00-222	Régime des Rentes du Québec
02-130-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-130-00-242	Fonds des services de santé
02-130-00-252	C.S.S.T.
02-130-00-262	R.Q.A.P.
02-130-00-289	Assurance-collective
02-130-00-322	Fret et messagerie - Administration
02-130-00-331	Téléphones et cellulaires - Administration
02-130-00-335	Site internet et alertes – Administration
02-130-00-443	Déneigement - Administration
02-130-00-495	Entretien ménager – Édifice
02-130-00-517	Location photocopieur/compteur
02-130-00-527	Copies photocopieur
02-130-00-951	Quote-part MRC – Administration
02-130-01-951	Quote-part MRC – Fibre optique
02-150-00-951	Quote-part MRC - Évaluation
02-190-00-321	Frais de poste
02-190-00-496	Frais de caisse – Intérêts
02-190-00-632	Chauffage bureau municipal
02-190-00-681	Électricité - Édifice
02-190-00-951	Quote-part MRC – FQM
02-210-00-441	Sûreté du Québec
02-220-00-951	Quote-part Régie d'incendie
02-220-01-951	Quote-part MRC – Incendie
02-290-00-419	Services inspecteur - Chiens
02-320-00-141	Rémunération - Temps plein (Voirie)
02-320-01-141	Rémunération - Temps partiel
02-320-02-141	Rémunération d'occasion – Journaliers
02-320-00-210	Régime de retraite
02-320-00-222	Régime des rentes du Québec
02-320-00-232	Assurance-emploi du Canada
02-320-00-242	Fonds des services de santé
02-320-00-252	C.S.S.T.
02-320-00-262	R.Q.A.P.
02-320-00-289	Assurance-collective
02-320-00-443	Déneigement - Garage municipal
02-320-00-632	Chauffage – Garage municipal
02-320-00-681	Électricité – Garage municipal
02-330-00-443	Déneigement - Chemins
02-330-01-443	Déneigement - Bornes-fontaines
02-340-00-681	Électricité - Rues et parc
02-370-00-951	Transport adapté (Bougie-bus)
02-412-00-951	Quote-part Régie d'eau potable
02-414-00-331	Téléphone - Usine
02-414-00-411	Analyse d'eau - Usine
02-414-00-443	Déneigement - Usine
02-414-00-681	Électricité - Usine et stations
02-415-00-681	Électricité - Station de pompage M-V
02-451-20-951	Quote-part R.G.M.R.B.S.F. (Déchets)
02-451-30-951	Quote-part Écocentre Odanak
02-460-00-951	Quote-part MRC – Cours d'eau
02-610-00-951	Quote-part MRC – Urbanisme

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

02-610-01-951	Quote-part MRC – Génie civil
02-620-00-951	Quote-part MRC - Développement
02-701-20-331	Téléphone - Centre communautaire
02-701-20-443	Déneigement - Centre communautaire
02-701-20-681	Électricité - Centre communautaire
02-701-20-951	Quote-part MRC - Culture
02-702-30-331	Téléphone - Bibliothèque
02-702-30-443	Déneigement - Bibliothèque
02-702-30-681	Électricité - Bibliothèque
02-921-60-870	Dettes à long terme (intérêts nouvelle)
03-210-60-000	Dettes à long terme (capital nouvelle)

ACCORDE préalablement leurs paiements jusqu'à concurrence des crédits votés au budget de la municipalité pour l'exercice 2019 ;

QUE le maire ou le pro-maire et la secrétaire-trésorière ou la secrétaire-trésorière adjointe soient autorisés à signer tous les chèques et effets.

19-01-06 **8. Modification de l'annexe A du règlement numéro 03-98 sur la délégation de pouvoirs – Affectation de crédits pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT que le règlement #03-98 accorde à la secrétaire-trésorière ou à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'inspecteur municipal, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, le tout conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT que l'étude des prévisions budgétaires est maintenant complétée ;

CONSIDÉRANT que des crédits budgétaires ont été décrétés sur les champs de compétence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE l'annexe « A » du règlement numéro 03-98 soit modifiée comme suit :

<i>Champ de compétence</i>	<i>Employés autorisés</i>	<i>Crédits votés</i>
APPLICATION DE LA LOI		
Services juridiques	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$
Frais de dossier	secrétaire-trésorière	3 000,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
Frais de déplacement	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Honoraires professionnels	secrétaire-trésorière	10 000,00 \$
Services juridiques	secrétaire-trésorière	20 000,00 \$
Vérification	secrétaire-trésorière	11 000,00 \$
Droits mutations immobilières	secrétaire-trésorière	400,00 \$
Comités pléniers	secrétaire-trésorière	90,00 \$
Formation	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Entretien – Immeubles	secrétaire-trésorière	11 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	9 000,00 \$
Frais de poste	secrétaire-trésorière	4 000,00 \$
Frais livre historique	secrétaire-trésorière	270,00 \$
Publication avis	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Assurances générales	secrétaire-trésorière	37 500,00 \$
Réceptions	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Adhésion à des associations	secrétaire-trésorière	7 000,00 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Calcium – Administration	secrétaire-trésorière	350,00 \$
Fournitures de bureau	secrétaire-trésorière	6 000,00 \$
Dons à des organismes	secrétaire-trésorière	30 000,00 \$
Abonnements et mises à jour	secrétaire-trésorière	1 000,00 \$
Services 911	secrétaire-trésorière	2 900,00 \$
Interventions pompiers	secrétaire-trésorière	20 000,00 \$
Autres – Incendie	secrétaire-trésorière	2 000,00 \$

VOIRIE MUNICIPALE

Véhicule - inspecteur municipal	inspecteur municipal	6 000,00 \$
Location machine & outillage	inspecteur municipal	15 000,00 \$
Entretien chemins	inspecteur municipal	10 000,00 \$
Entretien garage	inspecteur municipal	500,00 \$
Entretien matériel et véhicule	inspecteur municipal	1 500,00 \$
Abat-poussière, pierres ...	inspecteur municipal	30 000,00 \$
Matières fabriquées non-com.	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Outillage et panneaux	inspecteur municipal	3 500,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Fournitures de travail	inspecteur municipal	1 000,00 \$
Autre – Voirie	inspecteur municipal	520,00 \$

Circulation

Entretien service – circulation	inspecteur municipal	100,00 \$
Pièces et accessoires	inspecteur municipal	50,00 \$
Marquage routier	inspecteur municipal	9 000,00 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Distribution de l'eau (aqueduc)

Entretien d'aqueduc	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Location machinerie	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Entretien service aqueduc	inspecteur municipal	3 000,00 \$
Tuyauterie	inspecteur municipal	4 000,00 \$
Compteur d'eau	inspecteur municipal	7 000,00 \$

Épuration des eaux usées

Entretien de l'immeuble	secrétaire-trésorière	4 500,00 \$
Entretien équipement	secrétaire-trésorière	15 000,00 \$
Produits chimiques	secrétaire-trésorière	4 200,00 \$
Pièces & accessoires	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Honoraires professionnels – Egout	secrétaire-trésorière	35 000,00 \$

Réseau d'égout

Entretien service égout	inspecteur municipal	5 000,00 \$
Pièces at accessoires	inspecteur municipal	500,00 \$
Tuyauterie égout	inspecteur municipal	2 000,00 \$

Enlèvement et destruction des ordures

Déchets domestiques dangereux	secrétaire-trésorière	500,00 \$
Autres déchets	secrétaire-trésorière	450,00 \$
Location de conteneur collecte	secrétaire-trésorière	1 200,00 \$

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Déficit OMH Lassiseraye	secrétaire-trésorière	4 481,00 \$
Déficit OMH Bruyère	secrétaire-trésorière	396,00 \$
Insectes-piqueurs	secrétaire-trésorière	60 576,00 \$

URBANISME ET MISE EN VALEUR

Comité consultatif d'urbanisme	secrétaire-trésorière	720,00 \$
--------------------------------	-----------------------	-----------

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

LOISIRS ET CULTURE

Centre Communautaire

Nettoyage plancher	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Entretien et réparation	secrétaire-trésorière	17 000,00 \$
Pièces et accessoires	secrétaire-trésorière	200,00 \$
Produits de nettoyage	secrétaire-trésorière	1 500,00 \$
Entretien – Parc	secrétaire-trésorière	6 000,00 \$
Subvention Comité des loisirs	secrétaire-trésorière	45 000,00 \$
Subvention Maison des jeunes	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

Bibliothèque

Entretien d'immeuble	secrétaire-trésorière	2 500,00 \$
Entretien ameublement	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$
Achats livres	secrétaire-trésorière	5 000,00 \$

19-01-07 **9. Adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – 2019**

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) entreprend sa campagne de renouvellement de la cotisation pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que les frais d'adhésion et d'assurances de l'ADMQ sont établis à 880,33 \$ pour le premier membre et à 853,89 \$ pour le deuxième membre d'une même municipalité, incluant les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal accorde l'adhésion ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RENOUVELER l'adhésion émise par l'Association des directeurs municipaux du Québec, en faveur de madame Peggy Péloquin, à titre de secrétaire-trésorière de la municipalité et en faveur de madame Hélène Latraverse, à titre de secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité, le tout moyennant une contribution totale de 1 734,22 \$ incluant les taxes applicables ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

19-01-08 **10. Adhésion à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) - 2019**

CONSIDÉRANT que la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec » est un partenaire constant des courants législatifs qui influencent quotidiennement le rôle de l'officier ;

CONSIDÉRANT que la Corporation est en pleine campagne d'adhésion ;

CONSIDÉRANT qu'en permettant l'adhésion du fonctionnaire municipal désigné, la municipalité contribue activement au progrès de sa profession ;

CONSIDÉRANT que la contribution municipale pour l'exercice 2019 est fixée à 375,00 \$ plus les taxes applicables ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RENOUELER auprès de la « Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec », l'adhésion annuelle de monsieur Marcel Niquet, inspecteur en bâtiment et en environnement ;

DE PAYER un montant total de 375,00 \$ plus les taxes applicables à titre de membre actif de la corporation ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

19-01-09 11. PG Solutions – Contrat d'entretien et de soutien des applications 2019

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADHÉRER au contrat de service pour l'entretien et le support technique du système informatique proposé par PG Solutions, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, au montant de 8 375,93 \$ (taxes incluses) ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-01-527 « Entretien de l'ameublement » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

19-01-10 12. Subvention au Comité des loisirs – Année 2019

CONSIDÉRANT qu'un montant de 44 000 \$ a été prévu au budget 2019 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour le Comité des Loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 11 000 \$ en janvier, avril, juillet et octobre 2019 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-90-970 « Subvention Comité des Loisirs » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

19-01-11 13. Subvention à la Maison des jeunes – Année 2019

CONSIDÉRANT qu'un montant de 5 000 \$ a été prévu au budget 2019 de la Municipalité de Saint-François-du-Lac pour la Maison des jeunes du Bas Saint-François ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE VERSER une somme de 1 250 \$ en janvier, avril, juillet et octobre 2019 ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-701-91-970 « Subvention Maison des jeunes » les crédits suffisants pour donner plein effet à la présente résolution.

19-01-12

14. Association régionale de loisir pour personnes handicapées Centre-du-Québec – Don 2019

CONSIDÉRANT que l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec demande une contribution pour leur programme d'assistance financière 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à ladite association ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-01-13

15. Ministère des transports – Garanties des travaux d'entretien et de réparation de bris d'équipements existants faits à l'intérieur de l'emprise de leurs routes pour l'année 2019

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac se porte garante de tous les travaux prévisibles et imprévisibles qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera en son nom sur les routes du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports qui permettra de se soustraire à l'obligation d'un dépôt de garantie durant l'année 2019 ;

QUE la municipalité s'engage à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits ;

QUE la Municipalité de Saint-François-du-Lac nomme monsieur Marcel Niquet, inspecteur municipal, à titre de responsable et à signer les engagements avec le ministère.

AVIS

16. Avis de motion et dépôt du projet de règlement – Règlement numéro 01-2019 relatif à l'interdiction de l'épandage

Le conseiller Yves Plante donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un règlement relatif à l'interdiction de l'épandage ayant pour effet :

De déterminer des dates d'interdiction de l'épandage durant l'année 2019 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

19-01-14 17. Participation au transport adapté Bougie-Bus - 2019

CONSIDÉRANT que notre contribution municipale pour l'année 2019 est de 6 560 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Réjean Gamelin

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense au budget 2019 ;

D'EFFECTUER le paiement au mois de janvier 2019 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-370-00-951 « Transport adapté – Bougie-Bus » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-01-15 18. OBV Yamaska – Adhésion 2019

CONSIDÉRANT que l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska (OBV Yamaska) est présentement en période de renouvellement des adhésions et recrutement des membres pour l'année 2019 ;

CONSIDÉRANT que notre contribution les aidera à mettre de l'avant des solutions durables et à travailler avec nous à l'amélioration de notre environnement par une meilleure qualité de l'eau ;

CONSIDÉRANT que l'adhésion pour une municipalité est au coût de 50,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un représentant de la Municipalité de Saint-François-du-Lac doit être nommé au sein de ce comité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par la conseillère Anny Boisjoli

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADHÉRER à l'organisme de bassin versant de la rivière Yamaska ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense de 50,00 \$;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-494 « Cotisations à des organismes », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution ;

DE NOMMER monsieur Pascal Thérout ou monsieur Yves Plante, substitut, représentants de la Municipalité de Saint-François-du-Lac au sein de ce comité.

19-01-16 19. Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac – Don 2019

CONSIDÉRANT que le Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac sollicite un appui financier afin de promouvoir les magnifiques traditions artisanales ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ au Cercle de fermières de Saint-François-du-Lac ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes sans but lucratif » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-01-17

20. Réussite éducative – Journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2019

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise tous les acteurs de la communauté à soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification ;

CONSIDÉRANT que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socio-économique ;

CONSIDÉRANT que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, du 11 au 15 février 2019, sa quatorzième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la quatorzième édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE PROCLAMER les dates du 11 au 15 février 2019 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité.

19-01-18

21. SPAD – Autorisation de paiement pour janvier et juin 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité a conclu une entente avec la Société protectrice des animaux de Drummondville en décembre 2016 pour 2017 à 2021 inclusivement ;

CONSIDÉRANT que les versements doivent s'effectuer en janvier et juin de chaque année ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2019 le montant est de 5 263,32 \$ taxes incluses (1948 population x 2.35 = 4 577,80 \$ plus taxes) ;

CONSIDÉRANT qu'un versement de 2 631,66 \$ doit être effectué en janvier 2019 et un versement de 2 631,66 \$ doit être effectué en juin 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement des présentes dépenses aux dates indiquées ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-290-00-419 « Service inspecteur – chiens », les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

19-01-19 22. Fondation Hôtel-Dieu de Sorel – Don 2019

CONSIDÉRANT que la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel amasse des fonds dans le but de doter l'hôpital d'équipements à la fine pointe de la technologie médicale ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire contribuer en attribuant un don de 100,00\$ pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par le conseiller Daniel Labbé

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

DE PAYER un montant de 100,00 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel, représentant le don annuel que le conseil municipal veut attribuer, pour l'année 2019 ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-190-00-970 « Dons à des organismes » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-01-20 23. Entretien paysager des parcs et des édifices municipaux – Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques

CONSIDÉRANT que la municipalité désire orner et entretenir ses îlots, ses parcs et ses édifices publics pour l'embellissement de notre localité ;

CONSIDÉRANT que les coûts s'y rattachant sont assumés entièrement par la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE RETENIR les services professionnels de « Les Serres au Jardin de Laura / Michel Jacques », pour l'entretien annuel des îlots, des parcs et des édifices publics appartenant à la municipalité ainsi que pour le traitement des vers blancs, au montant de 4 619,16 \$ incluant les taxes applicables pour le matériel et la main d'œuvre ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER aux postes budgétaires 02-130-00-522 « Entretien d'immeubles » et 02-701-20-522 « Entretien centre communautaire » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-01-21 24. Schéma de couverture de risques en incendie – Adoption du rapport 2018

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, nous devons compléter le rapport d'activités annuelles, concernant les exigences à rencontrer selon notre schéma de couverture de risques en incendie ;

CONSIDÉRANT que le rapport a été complété pour l'année 2018 et signé par la directrice générale, le directeur d'incendie et le maire ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal doit adopter le rapport annuel 2018 ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

D'ADOPTER le rapport annuel 2018 complété par la directrice générale et le directeur d'incendie et signé par ceux-ci et signé par le maire ;

D'ACHEMINER une copie de la présente résolution et le rapport dûment complété à M. Martin Houle, préventionniste, à la MRC de Nicolet-Yamaska.

19-01-22

25. Mandat Techni-Consultant – Assistance technique pour la problématique d'accumulation d'eau sur certains terrains situés à l'Île-Saint-Jean

CONSIDÉRANT que M. David Lafontaine, de Techni-Consultant, offre ses services professionnels pour une assistance technique concernant la problématique d'accumulation d'eau sur certains terrains situés à l'Île-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT que les honoraires pour ledit mandat s'élèvent à un taux horaire de 89 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nathalie Gamelin

Appuyé par le conseiller Réjean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE MANDATER M. David Lafontaine de Techni-Consultant inc. ;

D'AUTORISER l'engagement de la présente dépense ;

D'AFFECTER au poste budgétaire 02-130-00-411 « Honoraires professionnels – ADM » les crédits suffisants afin de donner plein effet à la présente résolution.

19-01-23

26. Demande de nettoyage – Cours d'eau Gill branche 9

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-du-Lac a reçu une demande de nettoyage de cours d'eau pour le cours d'eau Gill branche 9 ;

CONSIDÉRANT que ce cours d'eau est sous la juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Yves Plante

Appuyé par le conseiller Jean Duhaime

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE TRANSMETTRE cette demande de nettoyage de cours d'eau à la MRC de Nicolet-Yamaska.

19-01-24

27. Adoption de la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes

CONSIDÉRANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2019, tous les employeurs, dont les municipalités, devaient notamment se doter d'une politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes et la rendre disponible à tous leurs salariés ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Anny Boisjoli

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement ;

D'ADOPTER la politique de prévention du harcèlement psychologique ou sexuel au travail et de traitement des plaintes ;

DE DIFFUSER la politique par affichage au bureau municipal et de transmettre une copie à chacun des employés et membres du conseil d'administration, ainsi que de la rendre accessible sur le site de la municipalité.

AVIS

28. Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement numéro 02-2019 abrogeant et remplaçant les règlements numéros 06-2012 et 06-2016 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

Le conseiller Réjean Gamelin donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, un nouveau règlement relatif au code d'éthique et de déontologie des employés municipaux, qui aura pour effet :

D'abroger et de remplacer les règlements numéros 06-2012 et 06-2016 et d'y ajouter l'interdiction de consommer ou d'être sous l'influence de cannabis durant les heures de travail, en plus de toute autre drogue illicite ;

Dans le but de préciser la portée du présent avis de motion, lors de l'adoption du règlement, une copie d'un projet de règlement est présentée à cet effet.

Une copie du projet a été remise aux membres du conseil.

19-01-25

29. Demande de l'Association des pêcheurs du Lac Saint-Pierre – Appui pour la levée du moratoire sur la perchaude au Lac Saint-Pierre

CONSIDÉRANT que depuis mai 2012, il y a un moratoire de la pêche à la perchaude dans le secteur du Lac Saint-Pierre et que cette mesure touche directement la pêche sportive et commerciale ;

CONSIDÉRANT que cette mesure, qui est une première dans le domaine des pêcheries en eau douce, porte un dur coup à l'économie locale et régionale des rives nord et sud du Lac Saint-Pierre et remet en cause un mode de vie qui a par ailleurs toujours été respectueux des cycles d'abondance et de régénérescence de ce plan d'eau ;

CONSIDÉRANT que les données sur lesquelles se sont basées les autorités pour décréter ce moratoire sont désuètes et ne reflètent plus la réalité d'aujourd'hui ;

CONSIDÉRANT qu'après étude et analyse, le biologiste Raymond Faucher, dans son rapport intitulé : « *L'état du stock de perchaude en 2018 au Lac Saint-Pierre et le risque zéro associé à une pêche sportive annuelle de cette espèce* » conclut qu'on peut actuellement exploiter sportivement la perchaude du Lac Saint-Pierre avec un quota de possession de 10 perchaudes par permis, par jour, sans d'aucune façon mettre en cause la pérennité du stock et avec un risque zéro ;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un moratoire qui met à mal les communautés riveraines du Lac Saint-Pierre se doit d'être basé sur des données solides et fiables ;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière du rapport préparé par le biologiste Raymond Faucher on peut émettre de sérieux doutes en regard de l'assise du moratoire actuel ;

CONSIDÉRANT les discussions des membres du conseil à cet effet ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime

Appuyé par la conseillère Nathalie Gamelin

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les résultats de cette analyse permettent la levée du moratoire pour la pêche sportive de la perchaude au Lac Saint-Pierre, sans restriction de saison autres que la réglementation existante antérieure pour cette espèce soit un quota de possession de 10 perchaudes par permis, par jour.

30. CORRESPONDANCES GÉNÉRALES

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance générale reçue durant le mois et le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à classer ladite correspondance aux archives de la municipalité ainsi que toute autre correspondance, le cas échéant.

31. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point à ajouter aux affaires nouvelles pour ce mois-ci.

32. RAPPORT DES COMITÉ

Aucun comité pendant la période des fêtes.

19-01-26

33. COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

Il est proposé par le conseiller Daniel Labbé

Appuyé par le conseiller Yves Plante

Et résolu unanimement par le conseil (Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote)

QUE ces comptes soient acceptés et payés par la municipalité ;

D'AFFECTER les postes budgétaires concernés ;

COMPTES À PAYER DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2019

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7244	ADN Communication (Frais mensuels alertes - Décembre 2018)	50.50
7245	L'Annonceur (Publicité - Vœux des Fêtes)	327.68
7246	Aquatech (Ouvrages eau usée et réparation - Décembre 2018)	3 073.39
7247	D.J. Maintenance (Entretien centre communautaire décembre 2018)	350.10
7248	Éditions Yvon Blais inc. (Les) (Abonnement et mise à jour décembre)	121.85
7249	Fonds de l'information foncière (Droit de mutations - Décembre 2018)	24.00
7250	Groupe Environex (Analyses d'eaux usées - Décembre)	40.59
7251	Guilbault Jessica (Remboursement pour Joaquim Côté)	100.00
7252	KTI Limited (Compteur d'eau)	2 503.74
7253	Logesco informatique inc. (Travaux pour WI-FI centre communautaire)	4 371.14
7254	Régie incendie Pierreville-St-Francois-du-Lac (Interv.445 N-D, 475 G-T)	3 121.30
7255	Gamelin Ghislaine (Entretien ménager - Décembre 2018)	290.00
7256	MRC de Nicolet-Yamaska (Déplacement préventionniste)	23.30
7257	Dufault Gérard (Déneigement postes pompage et bornes-fontaines)	330.00
7258	Ferme Alexis Senc. (Déneigement chemins d'hiver - 2/5)	19 775.70
7259	Laneuville Sylvain (Déneigement édifices - 1/3 vers.)	150.00
7260	Neopost Canada Ltd (Location compteur postal)	172.29
7261	Piché Paul (Allocation cellulaire - Janvier 2018)	25.00
7262	Régie gestion matières résiduelles (Quote-part et conteneur)	16 392.11
7263	Société canadienne des postes (Frais postal - Budget 2019)	141.42
	TOTAL DES CHÈQUES	51 384.11

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

COMPTES PAYÉS PAR PRÉLÈVEMENT DIRECT

32-38	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	215.31
33-39	Bélanger Sauvé Avocats (Honoraires professionnels)	1 573.25
40-41	Bureau Citation (Fournitures de bureau)	132.12
34-35-44	Entreprises Pierreville Ltée (Location machinerie)	2 258.84
36	Patrick Morin super centre (Pièces et accessoires)	22.39
42	Pétroles A.A. Courchesne inc. (Les) (Chauffage bureau municipal)	476.83
37	Tetra Tech QI inc. (Honoraires étude pour vidange des boues)	1 149.75
43	Théroux Pascal (Frais déplacement et cellulaire nov-déc.2018)	216.68
45	AA Propane inc. (Propane garage municipal)	341.91
46	Bélanger Sauvé Avocats (Abonnement annuel)	2 299.50
	TOTAL	8 686.58

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

CH #	FOURNISSEURS	MONTANT
7238	Municipalité de Pierreville (Enlèvement des bouées 2018)	1 986.96
7239	Financière Banque Nationale (Remb.capital Rg St-Jean Baptiste)	21 100.00
7240	Englobe Corp. (Honoraires professionnels - Étude rue Léveillé)	8 623.13
7241	Lachapelle Ghislaine (Achat de livres)	186.65
7242	Société canadienne des postes (Frais postal - Calendrier 2019)	141.42
7243	Financière Banque Nationale (Remb. Int. Rg St-Jean-Baptiste)	3 048.30
PPA	Visa Desjardins (Frais de réception des fêtes)	1 161.27
PPA	Péloquin Peggy (Séance budget)	30.00
PPA	Purolator (Transport)	23.55
PPA	Néopost Canada - DPOC (Télérecharge timbres)	919.80
PPA	Visa Desjardins (Déplacement, outillage, fourniture travail voirie)	308.01
PPA	Ministère du Revenu du Québec (DAS provinciales - Décembre)	4 346.52
PPA	Receveur Général du Canada (DAS fédérales - Décembre)	1 663.62
PPA	Télus Mobilité (Cellulaire Marcel - Décembre)	74.73
PPA	Bell Canada (Téléphones édifices - Décembre)	869.70
PPA	Hydro-Québec (Électricité édifices - Décembre)	4 459.87
PPA	Union-Vie (Assurance collective - Décembre)	1 581.84
PPA	RREMQ - Régime de retraite (Cotisation décembre)	1 184.92
	TOTAL DES CHÈQUES	51 710.29
	DÉBOURSÉS DÉCEMBRE 2018	
	Salaires décembre 2018	15 934.29
	Remboursement intérêt sur prêt temporaire	2 860.27
	TOTAL DES DÉBOURSÉS	18 794.56

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits suffisants au budget 2018 et au budget 2019 aux fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus mentionnées sont engagées par la municipalité ainsi que pour les dépenses engagées par résolution dans le présent document.

34. Période de questions

- Endroit de récupération pour les ordinateurs et télévisions
- Mise en fonction du WI-FI
- Bancs de neige aux coins des rues
- Livre du 325^e de Saint-François-du-Lac – Recherche

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-François-du-Lac

- Dates pour l'épandage
- Schéma de couverture de risque en incendie
- Internet – Fibre optique

35. Conclusion

Avant de conclure, monsieur Pascal Théroix, maire, profite de l'occasion pour une pensée spéciale envers madame Ghislaine Létourneau Lachapelle, coordonnatrice de notre bibliothèque, qui nous a quitté le 6 janvier 2019.

Il souhaite également une bonne année 2019 aux citoyens.

19-01-27

36. Levée de la séance

Après réponses aux contribuables,
Il est proposé par le conseiller Jean Duhaime
Appuyé par le conseiller Daniel Labbé
Et résolu unanimement par le conseil :

DE LEVER la séance à 20h40.

Pascal Théroix
Maire

Peggy Péloquin
Secrétaire-trésorière